

CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS PÉTROLIERS

Supercarburant sans plomb 95-E10

ARRÊTÉ DU 4 JUIN 2018

> Les caractéristiques du supercarburant SP95-E10, fixées par un arrêté du 26 janvier 2009, sont modifiées par un arrêté du 4 juin 2018.

Relevons l'ajout de :

- caractéristiques de saisonnalité outre-mer, en remplacement d'une disposition prévoyant que celles-ci peuvent être définies par arrêté préfectoral (annexe III) ;
- l'étiquetage à disposer à partir du 12 octobre 2018 sur les appareils de distribution et le pistolet de l'appareil distributeur (annexe V).

> Figure ci-après l'arrêté du 4 juin 2018.

>>>